



Résidence Domaine d'Orya

Lotissement de la Gare - AMNEVILLE



Etage RDC

LOGEMENT T2 GENERAL
N°C001



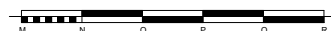
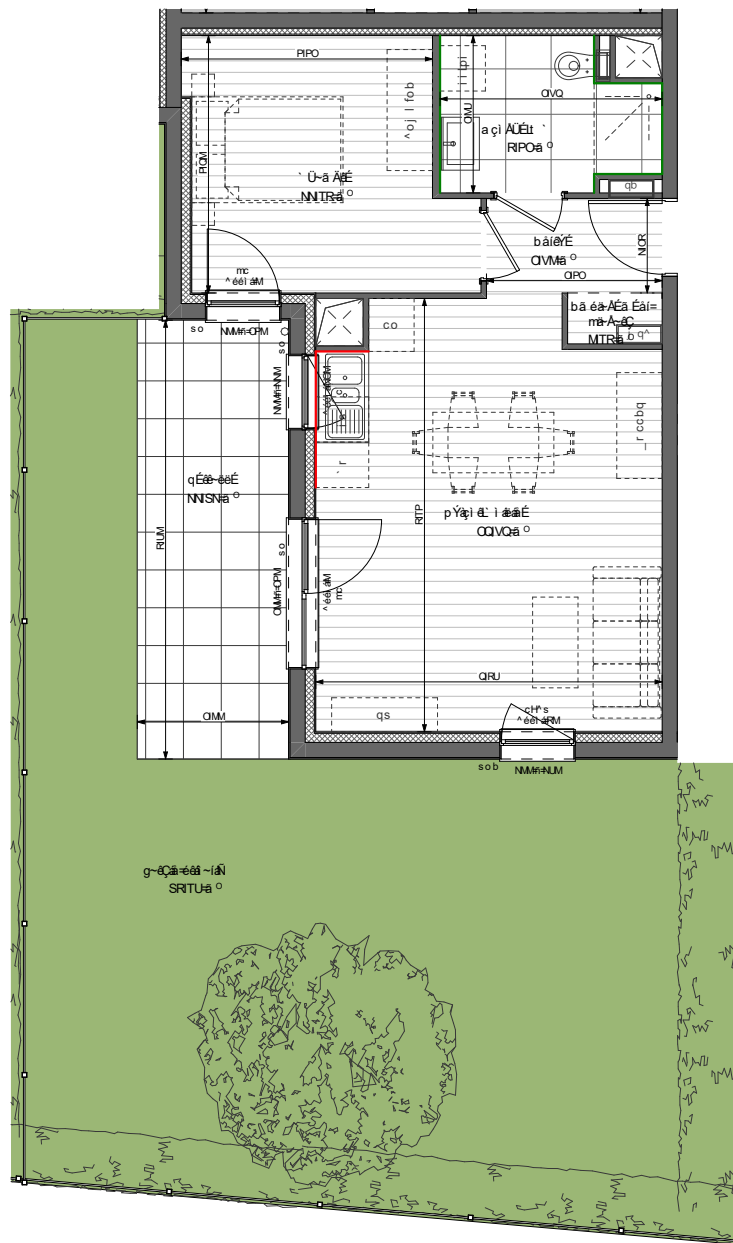
1. « °£	NNTR
a - 3 j £ Lt`	RIPO
b« ®~j £« £ - 2 #~j ~°£	MTR
b - 2° H£	QVM
pH - 3 ° L` 3 \$££-£	QVQ
	QRISS-ã (1)
g°££-£££ ~££	SRITU
q£°° ~££	NNSN
	TTIPV-ã (1)

LEGENDE :		
VRE : Volet Roulant Electrique	Faux-plafond/soffite :	Faïences 25x40cm :
PF : Porte Fenêtre		Toute hauteur
F : Fenêtre		
BF : Baie Fixe	Espace Tech. Elec. Logement :	2 rangs, soit 50cm environ
AV : Allège vitrée		
AM : Allège maçonnée		
GC : Garde Corps	Module Thermique d'Appartement :	Bati-support WC
PV : Pare Vue H = 230 cm		
CUI : Cuisson	Sèche serviette :	
FR : Réfrigérateur		
LV : Lave Vaisselle		
LL/SL : Lave-linge + Sèche-linge		

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50m env.

Date : 04/08/2026

Indice : 2



Les surfaces et dimensions sont indiquées sous réserve des tolérances de construction. Des modifications sur la dimension et la position des équipements peuvent être effectuées. Des éléments techniques tels que les alimentations et évacuations d'eau, collecteurs, arrivée de gaz sont susceptibles d'être installés en apparent derrière les éléments de la cuisine. Il est recommandé que le cuisiniste en tienne compte. Afin d'éviter toute modification imprévue en phase de travaux, il est vivement conseillé d'intégrer à la cuisine un plan de travail de profondeur de 70 cm.